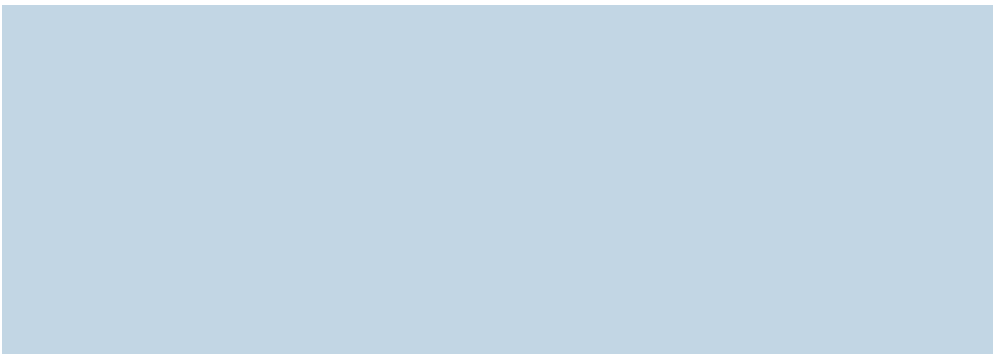
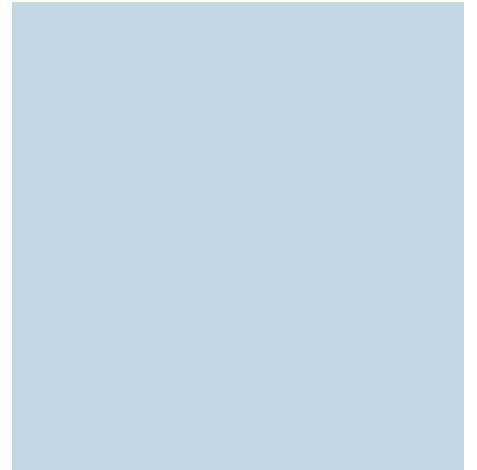




DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

Rapport du maire 2022

*Rapports financiers et rapport de
l'auditeur indépendant*





Chers citoyens et citoyennes de Deschaillons-sur-Saint-Laurent,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport du maire, déposé lors de la séance du conseil du 6 juin 2023, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce rapport met en lumière les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Rapport financier 2022 :

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport financier de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, couvrant la période se terminant le 31 décembre 2022, a été déposé lors de la séance de conseil tenue le 4 avril 2023. Les états financiers ont été minutieusement vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

Opinion de l'auditeur indépendant :

L'auditeur indépendant a réalisé l'audit des états financiers de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. Cet audit inclut l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, ont également été prises en compte.

D'après l'auditeur indépendant, les états financiers joints au rapport présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au 31 décembre 2022. Ils reflètent également les résultats de nos activités, la variation des actifs financiers nets et les flux de trésorerie conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations importantes à la fin de l'année financière 2022 :

Total des Revenus : 2 094 898 \$

Total des dépenses : 1 836 191 \$

Excédent : 258 707 \$

Excédent de fonctionnement : 84 632 \$

Solde de la dette à long terme : 1 086 000 \$

Projets en immobilisations 2022 :

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets en immobilisations qui ont contribué au développement de notre communauté. Parmi ces projets, nous pouvons citer :

- Installation de feux de signalisation
- Réfection du rang Saint-Charles et de la 16e Avenue
- Construction d'abris pour le Marché public
- Travaux d'ingénierie pour le projet belvédère
- Aménagement d'un terrain de tennis
- Acquisition de l'église locale

Traitement des élus 2022 :

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil pour l'année 2022 :

Le traitement annuel du maire s'élève à 14 850 \$, dont 9 900 \$ à titre de rémunération de base et 4 950 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Le traitement annuel d'un conseiller est de 4 950 \$, comprenant 3 300 \$ de rémunération de base et 1 650 \$ d'allocations de dépenses.

Il est important de noter qu'en 2022, les salaires des élus ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation au 31 décembre 2021.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre soutien continu envers votre conseil municipal. Votre appui est essentiel pour le développement et le bien-être de notre belle municipalité.

Cordialement,



Christian Baril
Maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent